Association Française des Véloroutes et Voies Vertes

Délégation régionale Sud-Ouest

Chez Association Vélo

5 av. F. Collignon 31200 Toulouse

Tel: 05 34 30 05 59

J. Savary délégué régional AF3V

D. Brisset délégué régional AF3V pour l'Aquitaine

à Mr Pierre Camani, président Conseil Général du Lot-et-Garonne Centre Administratif Saint-Jacques 1633, av. du Maréchal Leclerc 47922 Agen Cedex9 Tél.: 05 53 69 40 00. Fax : 05 53 69 44 94

<u>Objet</u>: Demandes d'améliorations de la Véloroute de la vallée du Lot (jonction avec la Voie Verte du canal, sécurisation des portions sur routes circulées, améliorations)

Monsieur le Président,

Le Conseil Général du Lot-et-Garonne a aménagé dès 2002 la Véloroute de la vallée du Lot entre Aiguillon -pont de la N113- et Condat – limite avec le département du Lot.

Récemment l'ouverture de la Voie Verte en Villeneuvois a permis d'améliorer 9km de cette Véloroute.

L'AF3V, Association Française des Véloroutes et Voies Vertes, qui agit pour le développement de ces itinéraires sécurisés, et qui avait demandé cet aménagement à Monsieur Jean-François Poncet, président du Conseil Général, se réjouit de ces travaux, qui permettent d'offrir aux habitants et aux touristes une Véloroute de 81km de long.

Nous vous demandons d'aménager une liaison jalonnée et sécurisée entre la Véloroute de la Vallée du Lot, qui commence à Aiguillon, et l'autre grand aménagement créé en 2007 par votre département, la Voie Verte du canal de Garonne, qui passe à 6km d'Aiguillon.

Cela nécessite de :

- jalonner un parcours sur des petites routes peu circulées entre Damazan et Aiguillon ;
- sécuriser le pont de Saint-Léger sur la Garonne, cf. par la construction d'une passerelle en encorbellement ;

- sécuriser le pont de la N113 à Aiguillon, cf. par l'aménagement d'une piste cyclable sur le trottoir, côté aval.

Afin de permettre à un plus grand nombre de familles, de cyclistes débutants, et de randonneurs touristes de parcourir la vallée du Lot, nous vous demandons aussi de sécuriser les portions de la Véloroute qui sont aujourd'hui difficiles -et parfois dangereuses-.

Voici la liste des sections dont nous demandons la sécurisation ou la modification afin d'améliorer l'itinéraire, avec chaque fois une proposition (description dans le sens Aiguillon vers Fumel) :

- <u>D271 de Pélagat à Clairac (4,6km)</u>: à sécuriser en créant des sur-largeurs ou des bandes cyclables (cf. par un marquage de files de circulation étroites à 2,80m de large). Route circulée, et dangereuse. **Aménagement prioritaire.**
- <u>D911 avant le pont de Roussanes (0,9km)</u>: à sécuriser en créant une piste cyclable en site propre parallèle, au delà des arbres.
- <u>D249 avant Castelmoron (1km)</u>: à sécuriser par marquage de files étroites et sur-largeurs cyclables.
- <u>D667 au pont de Sainte-Livrade-sur-Lot (0,7km)</u>: sécurisation de cette traversée depuis le C216, avec possibilité d'accès aux trottoirs pour les enfants, rétrécissement des files de circulation 300m avant le pont et bandes cyclables sur chaussées, ralentissement des véhicules, aménagement d'un tourne à gauche vers le C216 dans le sens Ste-Livrade vers Castelmoron, et d'un tourne à gauche vers le Moulin du Lot dans le sens Castelmoron vers Casseneuil. **Section dangereuse.** Aménagement prioritaire.
- <u>D217 à l'entrée de Casseneuil</u>: en venant de Sainte-Livrade par le chemin au bord du Lot : sécuriser la traversée de la D217 et 300m de D217 jusqu'au rond-point, puis repeindre les bandes cyclables sur le pont.
- <u>Traversée de Villeneuve-sur-Lot</u>: à améliorer en modifiant le parcours principal de sortie de Villeneuve-sur-Lot pour emprunter :
- la piste cyclable qui existe avenue de Fumel (D911) entre le chemin de Velours et le rond-point N21 (rocade)
- la piste cyclable qui passe sous la N21 (rocade)
- la piste cyclable le long de l'avenue de Scoraille jusqu'au collège de Courbiac (collège André Crochepierre) et jusqu'à la route de Saint-Aignan (jonction avec l'itinéraire actuel).

NB: demande: <u>sécuriser la traversée de l'av. de Fumel au bout de la piste cyclable, juste avant le rond-point</u> (en face du magasin Conforama): création d'un « plateau traversant » avec passage piétons. Ce changement d'itinéraire permet d'ajouter 4km sur piste cyclable en site propre.

- D243 entre Penne-d'Agenais et le carrefour vers La Rive, avant le pont de la voie ferrée (2,1km): à sécuriser par création de sur-largeurs cyclables (et marquage de files de circulation étroites).
- Sur la petite route en bord du Lot, après la Rive, au passage à niveau avec la voie ferrée : absence de panneau indiquant l'accès au pont SNCF de Boyer : demande d'un panneau directionnel indiquant : « Lustrac 2km ». Et demande d'amélioration du revêtement de ce chemin (0,8km).
- <u>D243</u> entre le carrefour <u>D246</u> (ferme <u>Clauzade</u>) et le carrefour chemin vers <u>ferme Séguy (2,5km)</u>: à sécuriser, cf. en élargissant la route et en créant une sur-largeur cyclable, au minimum dans le sens de la montée.

Section dangereuse. Aménagement prioritaire.

A court terme : limitation de vitesse à 70km/h et pose de 3 ou 4 panneaux supplémentaires « Automobilistes, ralentissez cyclistes » (il n'y en a que deux sur 2,5km).

- <u>Fumel</u>, passage sous la D9 à partir du chemin de Pons, au niveau de la <u>subdivision de la DDE</u> (liaison entre l'impasse Jouhaux et l'impasse des Lions): Les cyclistes doivent porter leurs vélos pour traverser les voies et descendre un escalier! Demandes: <u>aménager la traversée de la voie par un passage « à niveau » sur les rails</u>, et créer une rampe pour accéder à l'impasse des Lions. **Aménagement prioritaire**.
- <u>Traversée de l'ancienne gare de Fumel</u>: à cet endroit, et 1km plus loin à Condat, il y a des barrières infranchissables par les vélos chargés, les tandems, les vélos avec remorque, les personnes en fauteuil. Demande: créer des accès aux normes nationales, accessibles aux personnes handicapées (espace minimal 1,40m de large). **Aménagement prioritaire.**

Notre association espère que le Département du Lot-et-Garonne, ainsi que les Communes et Communautés de communes concernées, prendront en compte nos demandes.

Nous restons, avec l'association Roue Libre de Villeneuve-sur-Lot qui représente l'AF3V dans le département, à votre disposition pour toute collaboration, sur cet itinéraire et les futurs aménagements cyclables réalisés par le Département.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien SAVARY Association Vélo Délégation Régionale de l'AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Daniel BRISSET Association Vélocité 33 Délégation Régionale de l'AF3V pour la région Aquitaine

Copie à:

- Monsieur le président de l'Association Roue Libre à Villeneuve-sur-Lot, Relais Local de l'AF3V pour le Lot-et-Garonne
- Monsieur Patrick Cassany, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne et Pays de la Vallée du Lot
- Monsieur Patrick Cassany, Vice-Président du Conseil Général, Président de la Communauté de communes du Grand Villeneuvois
- Monsieur Jérôme Cahuzac, Député-Maire de Villeneuve-sur-Lot
- Monsieur Michel de Lapeyrière, Maire de Saint-Léger
- Monsieur Jean-François Sauvaud, Maire d'Aiguillon
- Madame Claire Pasut, Maire de Sainte-Livrade-sur-Lot, Conseiller Général
- Monsieur Jean-Louis Costes, Maire de Fumel, Conseiller Général
- Madame Marie-Lou Talet, Maire-adjointe de Fumel
- Monsieur Jean-Jacques Brouillet, Maire de Monsempron-Libos
- Monsieur Daniel Borie, Maire de Saint-Vite, Conseiller Général
- Monsieur Jean-Pierre Lorenzon, Maire de Saint-Sylvestre-sur-Lot
- Monsieur Arnaud Devilliers, Maire de Penne-d'Agenais
- Madame Françoise Bize, Maire de Clairac, Conseiller Général
- Monsieur Bernard Genestou, Maire de Castelmoron-sur-Lot
- Monsieur Daniel Desplat, Maire de Casseneuil
- Monsieur Michel Masset, Maire de Damazan